

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 octobre 2025 à 14h

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 09/10/2025

Date de publication : 21 OCT. 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 19 - Absents : 7 dont pouvoir : 3

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Raymond ALBIS à Jérôme VIAUD, Dominique BOURRET à Jean-Marc DELIA, Claude CEPPI à Bernard ROUX.

ABSENTS : Jean-Louis CONIL, Yves FUNEL, Michèle PAGANIN, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1- Projets de décisions du bureau communautaire

- **DB2025_087** : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d’offres ouvert - Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse - Lot 10 : Plâtrerie : Avenant n°1 au marché n°2024/13.10 : +1,31%
- **DB2025_088** : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d’offres ouvert – Attribution de trois accords-cadres à bons de commandes Fourniture de carburant pour les besoins de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse (03 lots) (CAO le 16.10 à 10h30)
- **DB2025_089** : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d’offres ouvert – Attribution de cinq marchés – Services d’assurances pour la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse (5 lots)
- **DB2025_090** : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d’offres ouvert – Attribution de l’accord-cadre à bons de commandes – Travaux préparatoires, de libérations d’emprises et d’accompagnement dans le cadre de la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Grasse et Mouans-Sartoux (CAO le 16.10 à 10h30)
- **DB2025_091** : SPORT - Demande de subventions- Événement Sportif «Ride and Trail By Pays de Grasse» 2026.
- **DB2025_092** : HABITAT - Dispositifs d’amélioration de l’habitat privé - Attribution de subventions
- **DB2025_093** : ENERGIE - Elaboration d’un schéma directeur des énergies du territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse- Demande de subvention au titre du contrat « Nos territoires d’abord » avec la Région SUD
- **DB2025_094** : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Projet Alimentaire Territorial - Appel à projet 2025 FEADER en Région, mesure 77.06B -« Coopération pour la structuration de filières agricoles » - Volet mise en œuvre

2- Préparation du Conseil communautaire

3- Présentation de l’appel à projet FEADER

4- Présentation du projet parentalité « parent’aise »

5- Point d’avancement de l’élaboration du PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) en présence du sous-préfet Monsieur Jean-Claude GENEY, du service de la préfecture SIDPC et des partenaires associés

6- Présentation du service commun Foncier et planification

7- Questions diverses

Décision n°DB2025_087 : Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 10 : Plâtrerie – Avenant n°1 au marché n°2024/13.10

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires nécessaires à la bonne poursuite du chantier représentant une plus-value de 3 635,00 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.
Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.10 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SAS ART.TECH ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant en plus-value de 3 635,00 € HT.

Décision n°DB2025_088 : Appel d'offres ouvert – Attribution de trois accords-cadres à bons de commandes – Fourniture de carburant pour les besoins de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (03 lots)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les accords-cadres pour la fourniture de carburant nécessaire aux besoins de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (03 lots) attribués par la commission d'appel d'offres en date du 16 octobre 2025.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.
Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent les accords-cadres avec les opérateurs économiques déclarés attributaires par la commission d'appel d'offres :

Lot 01 : Fourniture de carburant et gestion informatisée des véhicules pour les véhicules de la CAPG

Aux Sociétés TOTAL MARKETING FRANCE, DKV, LECLERC et GREENWAY pour leurs offres économiquement les plus avantageuses avec les options 01 (Gestion informatisée afférente aux cartes magnétiques), option 02 (Péage autoroutier), option 03 (Stationnement) pour un montant maximum annuel de 400 000,00 € HT.

Lot 02 : Fourniture de carburant et gestion informatisée des véhicules pour les véhicules de la Régie des transports Sillages

Aux Sociétés TOTAL MARKETING FRANCE, LECLERC et GREENWAY pour leurs offres économiquement les plus avantageuses avec les options 01 (Gestion informatisée afférente aux cartes magnétiques), option 02 (Péage autoroutier), option 03 (Stationnement) pour un montant maximum annuel de 40 000,00 € HT.

Lot 03 : Fourniture de carburant en vrac livré dans des citernes

A la Société BERGON SAS pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant DDED de 87 452,00 € HT.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2026 et suivants (section fonctionnement) de la CAPG et de la Régie Autonome des transports Sillages.

Décision n°DB2025_089 : Appel d'offres ouvert – Souscription des contrats d'assurance pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (05 lots) - Attribution des marchés publics

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Les contrats d'assurances de la CAPG arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats d'assurance (5 lots) d'une durée de 4 ans, attribués par la commission d'appel d'offres en date du 16 octobre 2025.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.
Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent les marchés avec les opérateurs économiques déclarés attributaires par la commission d'appel d'offres :

Lot 01 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

A la société SMACL ASSURANCES SA pour son offre économiquement la plus intéressante pour une prime annuelle de 128 370,14 € TTC (Solution de base) répartie comme suit :

- Formule de base CAPG : prime annuelle de 113 404,03 € TTC.
- Formule de base EAU : prime annuelle de 9 224,68 € TTC.
- Formule de base ASSAINISSEMENT : prime annuelle de 5 741,43 € TTC.

Lot 02 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

Au groupement conjoint SAS BEAH (mandataire) / LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A / TOKIO MARINE EUROPE S.A. / MUTUAIDE ASSISTANCE pour son offre économiquement la plus avantageuse pour une prime annuelle de 35 634,33 € TTC répartie comme suit :

- Formule de base CAPG : prime annuelle de 34 397,91 € TTC.
- Formule de base SILLAGES : prime annuelle de 1 236,42 € TTC.

Lot 03 : Assurance des véhicules et des risques annexes

A la société SMACL ASSURANCES SA pour son offre économiquement la plus intéressante pour une prime annuelle de 130 930,34 € TTC (formule de base + PSE 1) répartie comme suit :

- Formule de base CAPG + PSE 1 (auto-collaborateurs) : prime annuelle de 116 743,93 € TTC + 3 074,91 € TTC = 119 818,84 € TTC
- Formule de base SILLAGES + PSE 1 (auto-collaborateurs) : prime annuelle de 10 804,78 € TTC + 306,72 € TTC = 11 111,50 € TTC

Lot 04 : Assurance de la protection juridique de la CAPG et protection fonctionnelle des agents et des élus

Au groupement conjoint SMACL ASSURANCES SA (mandataire) / SMACL ASSURANCES pour son offre économiquement la plus intéressante pour une prime annuelle de 10 658,41 € TTC répartie comme suit :

- Formule de base CAPG protection juridique + protection fonctionnelle : prime annuelle de 8 006,44 € TTC + 2 145,22 € TTC = 10 151,66 € TTC.
- Formule de base SILLAGES protection juridique + protection fonctionnelle : prime annuelle de 338,40 € TTC + 168,35 € TTC = 506,75 € TTC.

Lot 05 : Assurance des prestations statutaires

Au groupement conjoint SAS BEAH (mandataire) / ACCELERANT INSURANCE EUROPE SA/NV / ACTE-VIE (Groupe CAM) pour une prime annuelle de 118 296,83 € TTC répartie comme suit :

- Formule de base CAPG : prime annuelle de 114 630,01 € TTC.
- Formule de base SILLAGES : prime annuelle de 3 666,82 € TTC.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2026 et suivants (section fonctionnement) de la CAPG, de la Régie Autonome des transports Sillages, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement.

Décision n°DB2025_090 : Appel d'offres ouvert - Travaux préparatoires, de libérations d'emprises et d'accompagnement dans le cadre de la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Grasse et Mouans-Sartoux – Attribution d'un accord-cadre

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre attribué par la commission d'appel d'offres en date du 16 octobre 2025.

Il s'agit de la réalisation de travaux préparatoire et dégagements d'emprises préalables aux travaux d'aménagement du BHNS entre Grasse et Mouans-Sartoux pour le compte de la CAPG. Les prestations s'étendent également aux travaux divers d'accompagnement durant la réalisation de ces travaux d'aménagement et après la mise en service.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.
Ne prend part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent l'accord-cadre avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres :

A la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD – ETABLISSEMENT COTE D'AZUR pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant D.Q.E. de 6 145 729,90 € HT.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2025 et suivants (section investissement).

Décision n°DB2025_091 : Demande de subventions - Événement Sportif «Ride and Trail By Pays de Grasse» 2026.

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Destiné aux amateurs de sport en plein air, cet événement propose le 28 juin 2026, d'accueillir plusieurs disciplines notamment le trail, le VTT, le tandem, bike and run ainsi qu'un parcours handisport.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider le plan de financement de l'opération et à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud, du Département des Alpes-Maritimes et de l'Agence nationale du sport.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.
Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement présenté ci-dessus, dans le cadre de la demande de subvention ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement auprès de la Région Sud, du Département des Alpes-Maritimes et de l'Agence nationale du sport ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2025_092 : Aides à l'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat privé, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions, en complément des aides de l'Anah. Aussi a-t-elle été saisie, via les opérateurs agréés "Mon Accompagnateur Rénov'" (MAR), sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, délégataire des aides de l'Anah. Les projets portent sur un montant total de travaux de 175 241,00 € HT subventionné à hauteur de 32 219,00 € par la communauté d'agglomération et 9 640,00 € par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.
Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées (2022-2027), et du pacte territorial France Rénov' (2025-2029), et par la présente délibération, les aides de la communauté d'agglomération pour un montant global de **32 219,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **9 640,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2025 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027 et du pacte territorial 2025-2029, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n°DB2025_093 : Elaboration d'un schéma directeur des énergies du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse - Demande de subvention au titre du contrat « Nos territoires d'abord » avec la Région SUD

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Le contrat « Nos territoires d'abord », ayant pour objectif de soutenir et d'accompagner l'investissement des collectivités, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse souhaite déposer un dossier relatif à l'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies dans le cadre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2029, afin de mobiliser le cofinancement de la Région.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider le plan de financement et à déposer une demande de subvention à hauteur de 42 000 € pour un coût total de 60 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.
Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération 3.1 « Développement des énergies renouvelables : schéma Directeur des Energies », ci-avant présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement du Conseil Régional dans le cadre du contrat « Nos territoires d'abord » 2023-2028 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

Décision n°DB2025_094 : Projet Alimentaire Territorial - Appel à projet 2025 FEADER en Région, mesure 77.06B - « Coopération pour la structuration de filières agricoles » - Volet mise en œuvre

- Présentation du projet FEADER pour la demande de subvention

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de ses travaux, le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse a fait apparaître la nécessité de s'intéresser en priorité à l'accès au foncier, à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles au sein de l'Agence du foncier et de l'installation agricole du Pays de Grasse afin de structurer les filières agricoles du territoire. Ce projet s'inscrit dans la mesure 77.06 B du FEADER – Coopération pour la structuration de filières agricoles – Volet Mise en œuvre – et répond directement aux priorités régionales de souveraineté alimentaire, transition agroécologique et adaptation au changement climatique. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est désignée « chef de file » et dépose ce projet en partenariat avec cinq partenaires bénéficiaires : Communes de Mouans-Sartoux et de Saint-Vallier-de-Thiery, Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, Safer paca et CAE Mosaïque. Il convient de valider la convention multipartenariale et d'autoriser le Président à signer le dossier de demande.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.
Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** la convention multipartenariale déposée à l'appel à projet du FEADER ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente décision.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- Préparation du conseil communautaire ;
- Présentation du projet parentalité « parent'aise » ;
- Avancement de l'élaboration du PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) en présence de Monsieur le sous-préfet de Grasse, Jean-Claude GENEY, du service de la préfecture SIDPC et des partenaires associés.
- Présentation du service commun Foncier et planification

Fin de la séance à 16h45

Fait à Grasse, le 17 octobre 25 2025

Le Président

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

